HARAS*DE*CASTILLE

CONTRAT DE SAILLIE

ANNÉE 2026

étalon : VERBOIS DES MONCEAUX

IAC

ACHETEUR	Jument
Nom :.....	Nom :.....
Adresse :	N° de Sire : .....
.....	**Sera inséminée au centre de** : .....
.....	tél : .....
tél :	C.P. :
E-mail :	Ville : .....

CONDITIONS DE VENTE:
L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de ci-dessus aux conditions suivantes :

1 ère Fraction	305.95 ttc (dont tva 5.5%) acompte non rapportable	Solde Poulain vivant	791.25 ttc (dont tva 5.5%) Solde poulain vivant

CONDITIONS D'UTILISATION :
La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des chèques de réservation et éventuellement de solde (pour le contrat 1/10. Le signataire du présent contrat est légalement redevable du paiement du solde de saillie

- IAC : **18 paillettes** sont mises à disposition par contrat, un forfait de 200€ ht sera facturé pour des doses supplémentaires. Les doses non utilisées restent la propriété du vendeur. Toute utilisation frauduleuse de paillettes fera l'objet de poursuites pénales devant les juridictions compétentes.
- IART : Trois doses sont mises à dispositions par contrat, en cas de besoin de doses supplémentaires, les frais d'envoi seront facturés au coût réel.
- L'acheteur déclare savoir que du fait du recours à l'insémination artificielle, l'inscription du produit à naître ne sera possible qu'après étude de la compatibilité de son hémotype avec celui de ses parents. Il accepte d'en supporter les coûts.
- La vaccination (grippe, tétanos, rhinopneumonie) est obligatoire, nous conseillons une vermifugation récente (strongle + Tænia),un limage dentaire, un bon état général. (sans vaccination à jour, la Garantie poulain vivant ne pourra s'appliquer.)
- L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

Le présent contrat n'autorise pas le recours à l'ICSI (Injection Intracytoplasmique de Spermatozoïde), la congélation d'embryons ou toute autre technique différente de la méthode d'insémination artificielle « classique », merci de nous contacter pour un contrat spécifique à ces techniques.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

HARAS*DE*CASTILLE
4, rue du Mont Jus
88 170 Gemmelaincourt
06 75 05 96 39
benjamin@harasdecastille.com

le ...../...../ 2026

Signature de l'acheteur propriétaire ou du représentant autorisé :	Signature du vendeur : Benjamin CROISIER

En cas de règlement par virement merci d'indiquer le nom de la jument/étalon sur le virement